



Syndicat des Ecoles du Bocage
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6
Présents : 4
Pouvoirs : 1
Votes : 5

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Le 20 novembre 2023 à 18 heures en la Mairie de Dormelles se sont réunis les membres du Conseil syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente, remise et affichée le 13 novembre 2023.

Etaient présents : Mesdames Sylvie LOISON LARGILLIERE, Nadine DESBORDES et Alice BARTHELEMY
Monsieur Jean Luc BAUDUIN

Avait donné pouvoir : Monsieur Francis LARGILLIERE à Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc BAUDUIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil
2. Décision modificative
3. Instauration d'une réduction de tarif des services périscolaires pour les enfants résidant sur le territoire de la CCMSL

Informations

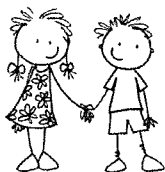
1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil syndical

Madame la Présidente propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil syndical qui s'est tenu le 3 octobre 2023.

Madame la Présidente passe la parole aux élus.

Le Conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2023.

Approbation : Pour : 5
Abstention : 0
Contre : 0



Syndicat des Ecoles du Bocage
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

2. Décision modificative

Afin de pouvoir régler les charges de personnel et les factures de fin d'année, la Présidente propose au Conseil syndical d'opérer des virements de crédit comme suit, à titre dérogatoire, avec l'accord de la Préfecture :

DEPENSES :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 500,00	
65 / 65561	Contrib. fonds de compensation ch. territoriales	470,83	
65 / 6588	Autres charges diverses de gestion courante	11 029,17	
Total		19 000,00	

RECETTES :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	4 300,00	
75 / 75888	Produits exceptionnels divers	14 700,00	
Total		19 000,00	

Approbation : Pour : 5
Abstention : 0
Contre : 0

3. Instauration d'une réduction de tarif des services périscolaires pour les enfants résidant sur le territoire de la CCMSL

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing verse à ses communes adhérentes, dont font partie les communes de Flagy et Dormelles, une participation aux frais de périscolaire des familles résidant sur son territoire, d'un montant de 0,50 euros par enfant et par « demi-journée » de garderie.

Aux termes de cette convention, les communes de Flagy et Dormelles se sont engagées à proposer à ces familles un tarif pour les services périscolaires inférieur à celui payé par les familles résidant hors CCMSL.

**Syndicat des Ecoles du Bocage**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Afin de se conformer à ces engagements, la Présidente propose d'appliquer aux enfants résidant à Flagy et Dormelles une remise de 0,50 euros par matinée de présence en garderie et de 0,50 euros par soir de présence en garderie.

Approbation : Pour : 5
Abstention : 0
Contre : 0

Informations :

La Présidente informe les élus qu'un courrier a été adressé aux parents des élèves de la classe de CM2 qui déjeunent à la cantine, pour les informer du comportement irrespectueux de leurs enfants depuis le début de l'année (insolence, non-respect des règles, etc.). Suite à ce courrier et à la réaction de certains parents, la situation s'est améliorée et des enfants se sont excusés auprès des agents.

Ainsi que cela a été évoqué en Conseil d'école, le chemin d'accès à la garderie devient de plus en plus impraticable. Les précédentes tentatives de la mairie de Dormelles pour améliorer son état n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants, celle-ci engagera prochainement des travaux afin de le déplacer.

Par souci d'économie et de simplification, il a été décidé cette année de distribuer des sachets de bonbons de Noël uniquement aux enfants. Un pot de fin d'année sera organisé le vendredi 22 décembre 2023 à 19 heures 30 afin de remercier les adultes contribuant au bon fonctionnement du syndicat (élus, agents, cantonniers, secrétaires des mairies, etc.).

Madame BARTHELEMY tient à souligner la réactivité des enseignants de l'école de Dormelles face à un début de harcèlement scolaire subi par sa fille.

Par ailleurs, plusieurs grosses arêtes de poisson ont été retrouvées dans la brandade de poisson servie le 10 novembre 2023. Un mail a été adressé au service qualité du groupe DEPREYTERE et ce problème sera évoqué lors de la prochaine commission menu au mois de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 22

Alice BARTHELEMY**Jean Luc BAUDUIN****Nadine DESBORDES****Sylvie LOISON LARGILLIERE****Sylvie LOISON LARGILLIERE***(Pouvoir de M. Francis LARGILLIERE)*

